

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N° 32

COMPTE RENDU DU 25 OCTOBRE

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 18 octobre 2024, s'est réuni le vendredi 25 octobre 2024 à 8h30 à St Didier-sur-Chalaronne sous la Présidence de Paul Ferré.

Election d'un secrétaire de séance

26 votants

Le Comité Syndical, par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, DESIGNNE Monsieur PEIGNE Benoît, secrétaire de séance.

POINTS SOUMIS A DELIBERATION

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical n° 31 du 20 septembre 2024,

Le procès-verbal du dernier comité syndical est soumis à approbation.

24 votants

Le Comité Syndical, par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le procès-verbal du comité syndical du 20 septembre 2024.

2. Délibération subvention Repair Café de la Veyle

Monsieur Ferré indique que la mise en place d'un Repair café sur le territoire est une des actions phares du PLPDMA. Il est important de soutenir le dispositif en versant une subvention d'un montant de 500€, permettant à l'association de débiter son activité.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical :

-D'autoriser le Président à octroyer une subvention d'un montant de 500€ à l'association.

Le Comité Syndical par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 absents, AUTORISE le Président à verser une subvention d'un montant de 500€ au Repair Café de la Veyle.

3. Délibération cession fourgon master EC218GC

Le Comité Syndical approuve la cession du fourgon MASTER immatriculé EC-218-GC, pour un montant de 2500€ au garage Renault et Dacia -MCA AUTO situé à St Didier-sur Chalaronne.

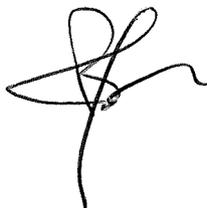
Après délibération le Comité Syndical, à l'unanimité

AUTORISE le Président à céder le fourgon MASTER immatriculé EC-218-GC, au garage Renault et Dacia -MCA AUTO pour un montant de 2 500 €.

Le Comité Syndical, par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la cession et la signature de tous les actes afférents.

Le secrétaire de séance

Benoît Peigné



Le Président

Paul Ferré

